

GREMEVILLERS *Gazette*

GREMEVILLERS INFOS N° 26

Janvier 2022



Devinette : reconnaissez-vous l'endroit ?

Sur la gazette n° 25 parue en janvier 2021, il fallait reconnaître la rue Carolus Chrétien ou du Bout d'en Bas à Choqueuse

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens, comme l'année passée, j'ai décidé de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. J'ai choisi, de nouveau, cette année de vous les présenter dans cet édito, moins convivial mais qui répond aux recommandations préfectorales.

L'année 2021 a été encore une année particulière, où nous avons connu des couvre-feux, des protocoles sanitaires renforcés puis un retour à la vie quasi normal en septembre-octobre et malheureusement l'arrivée de la 5^{ème} vague à la fin de l'année. Nous sommes toujours en train de nous adapter à cette crise sanitaire.

Avant de continuer mes propos, je voudrais avoir une pensée pour nos défunt(e)s qui nous ont quitté(e)s pendant l'année 2021. Nous avons eu la joie de célébrer trois mariages et de connaître quatre naissances. Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et pour ceux qui ne se sont pas encore présentés à la mairie, je les invite à le faire.

Dans cette période particulière, le conseil et moi-même avons souhaité apporter de la couleur dans la commune. Un effort a été fait sur l'embellissement. Nous nous sommes inscrits à l'opération « villages fleuris » organisée par le Conseil Départemental. Nous n'avons pas reçu de prix mais le jury nous a indiqué que nous avons du « potentiel ». Nous poursuivrons nos efforts pour cette nouvelle année.

N'ayant pas eu de réponse favorable à notre demande de dotation exceptionnelle de la part de la préfecture, nous n'avons pas engagé de travaux de renforcement de la chaussée. Nous avons également envisagé la réfection de la toiture de l'église. Après les conseils pertinents du Conseil Départemental et d'un charpentier, ces travaux ne sont pas nécessaires dans l'immédiat et peuvent donc être reportés. Un entretien de la toiture régulier permettra de la maintenir en état. Nous avons travaillé aussi pour la sécurité en aménageant le passage piéton de Choqueuse et en mettant en place un éclairage ponctuel au niveau d'un point « noir » à Frétoy. Par ailleurs, la création d'un bureau pour la direction unique du regroupement scolaire a été réalisée par l'employé communal. Nous avons eu enfin le plaisir de mettre en place le conseil des jeunes qui permet d'intégrer nos jeunes à la vie de la commune. Pour finir, les premières cartes cadeaux ont été offertes par la commune aux parents pour la naissance de leur enfant.

Je souhaite prendre un moment pour souligner le travail exemplaire accompli par Stéphane et Emilie, deux employés motivés pour la commune. Bravo et félicitations à tous les deux. J'en profite aussi pour vous informer que la commune sera recensée en ce début d'année et je vous demande de réserver le meilleur accueil à Emilie lors de son passage.

Je tiens à féliciter les différentes associations de la commune qui permettent de créer un lien entre nous.

Je commence avec le Comité des fêtes emmené par son président, Laurent GOVAERT, qui nous propose de nouvelles activités et, en particulier, la sortie « Découverte des champignons » qui a permis à de nouvelles personnes de la commune de participer à une activité du comité des fêtes. Le renouvellement de la chasse aux trésors qui permet de voir nos enfants, souvent accompagnés de leurs parents, chercher le fameux galet en or.

Ensuite, je pense aussi à Marie-Laure BEAUDOIN et son association Moov'Adapt qui permet de prendre soin de nous et de notre bien-être.

Je remercie également les membres de l'Association des parents d'élèves qui restent motivés pour financer les projets scolaires.

Ma dernière pensée est pour « la clique » qui accompagne les commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Pour cette année 2022, nous envisageons de réaliser les travaux de canalisation et de renforcement de la chaussée pour les rues Bourbon et des Godins ainsi que l'évacuation des eaux pluviales au niveau de l'abribus de Frétoy. Pour la réalisation de ces travaux, nous avons déjà effectué une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la préfecture. Nous envisageons aussi de recourir à un emprunt. Nous reviendrons vers vous à travers un « flash info ».

En février, il est prévu de planter une soixantaine d'arbustes sur la commune. Cette opération de plantation, financée en grande partie par la Région, sera réalisée par les élus, des membres du conseil des jeunes et de la société de chasse. Si vous souhaitez apporter votre contribution par votre aide, par le prêt de matériel (tarière), etc., elle sera la bienvenue.

Avant de vous présenter mes vœux, je veux remercier l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour leur soutien, leur implication, les échanges lors des réunions et dans les prises de décision ainsi que pour leurs travaux lors des commissions.

Pour cette année 2022, le conseil et le personnel municipal s'unissent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux : que la santé, l'amour et la réussite vous accompagnent dans tous vos projets.

Olivier ANCELIN
Maire

GREMEVILLERS GAZETTE

SOMMAIRE

☐ Le mot du maire	p. 2
☐ C'est bon à savoir : les actualités	p. 5
☐ C'est bon à savoir : les rappels	p. 13
☐ Nos conseillers départementaux	p. 20
☐ Etat civil	p. 22
☐ Les réalisations et actions 2021	p. 23
☐ Intramuros	p. 25
☐ La vie scolaire	p. 26
☐ Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire	p. 27
☐ Les déchets	p. 28
☐ Le repas annuel des cheveux argentés et la distribution des colis	p. 30
☐ Le passage du Père Noël	p. 31
☐ Le Conseil Des Jeunes	p. 32
☐ La bibliothèque municipale	p. 34
☐ Le comité des fêtes	p. 36
☐ L'association des parents d'élèves	p. 37
☐ Moov'adapt	p. 38
☐ Le Bouquet de Plumes	p. 40
☐ A la rencontre de nos entrepreneurs (*) : ABOXS	p. 41
☐ Le moment détente	p. 43

(*) Entrepreneur, artisan, et auto-entrepreneur, cet emplacement vous est réservé. Si vous souhaitez présenter votre entreprise dans un des prochains numéros de la Gazette, faites-vous connaître à la mairie.

Les membres de la commission communication remercient en particulier les personnes suivantes pour la rédaction des articles :

- la bibliothèque et le Bouquet de plumes Nicole PATINIER, Anne BEAUDOIN, Laura DESANGLOIS et Emilie AREVALO,
- à la rencontre de nos entrepreneurs : ABOXS
- les associations.

Bibliothèque - 6 rue Saint Rémy – 60380
GREMEVILLERS
Etage de la mairie
☎ : 03 44 82 41 34
Mail : bibliotheque.mairie@outlook.fr
Mardi de 17h à 19h
Vendredi de 17 h à 19h

Mairie – 6 rue Saint Rémy – 60380
GREMEVILLERS
☎ : 03 44 82 41 34 📠 : 03 44 82 60 80
Mail : mairie.gremevillers@orange.fr
Permanence du secrétariat :
Mardi de 17h à 19h
Vendredi 11h à 12h et de 17h à 19h

Comité de rédaction :

Olivier ANCELIN, Emilie AREVALO, Amélie DESANGLOIS, Sandrine GODIN, Fabrice LUGINBÜHL, Nathalie TERNISIEN et Frédérique VANDAMME



C'est bon à savoir !

Les actualités

➤ Recensement 2022 de la population

Entre le 20 janvier et le 19 février 2022, aura lieu dans la commune le recensement de la population, initialement prévu en 2021.

Pour cette nouvelle édition et étant donnée la situation sanitaire, l'INSEE insiste, dans l'intérêt de tous, sur l'importance de la **réponse par internet**. Celle-ci étant plus simple, plus rapide et n'engendrant aucun contact à risque.

Vous serez destinataire, dès le premier jour de la collecte, d'une enveloppe contenant les identifiants vous permettant de procéder au recensement de votre foyer sur internet.

La campagne étant courte, dont deux semaines de vacances scolaires, il est important de précéder **au plus tôt au recensement de chaque foyer** ; c'est pourquoi, **Mme Emilie AREVALO, secrétaire de mairie et agent recenseur, se tiendra à votre disposition**, si besoin, afin de collecter vos réponses (si vous choisissez la réponse papier) et/ou pour répondre à vos questions.

Pour rappel : les informations collectées lors du recensement sont purement déclaratives et confidentielles. Elles ont pour but de déterminer la population légale de la commune et de décrire les caractéristiques de la population et des logements dans le but principal d'établir des statistiques. Il faut savoir qu'en ce qui concerne l'intérêt de la commune, c'est dans la plupart des cas le nombre d'habitants qui détermine le montant des dotations de l'Etat.

Enfin, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de répondre à ce recensement.

➤ Centre social rural

Le centre social de Songeons a pour vocation de promouvoir, créer et gérer des services et activités en direction de la population du canton de Songeons. Le centre social organise des activités pour tous avec en 2021 :

- le multi-accueil, de l'éveil musical et à la lecture, la mise en place d'un espace Snoezelen pour les plus petits,
- le périscolaire, des ateliers d'apprentissage de la langue des signes, des actions de prévention et d'éducation sur le « Sport, Santé Bien-être Nutrition » et les dangers d'internet et des réseaux sociaux, de l'aide et du soutien scolaire, des sorties cinéma ainsi que des animations parents-enfants (goûter, escape game) pour les plus jeunes.

Une multitude d'activités et de services est également organisée pour les retraités :

- des ateliers de prévention « Bien Vieillir » : gym douce, exercices mémoires, tricot,
- l'action « Seniors connectés » afin de favoriser la communication des seniors avec leurs proches et de lutter contre la fracture numérique des personnes de 60 ans et plus par l'apprentissage d'une tablette connectée, en prêt gratuit,
- la démarche « MonaLisa » (MObilisation NAtionale de Lutte contre L'ISolement des Agés) qui comprend 26 bénévoles disponibles pour des moments de convivialité auprès des personnes âgées isolées à leur demande ou en démarche spontanée et rendu des services (aide à la mobilité, transport pour se rendre en ville pour des rendez-vous, courses, visites de conjoints à la maison de retraite, aide et soutien administratif, mise en relation pour le co-voiturage, ...).

L'année dernière, 766 usagers étaient inscrits. Les plus nombreux à bénéficier de l'activité du centre social rural sont les jeunes de 0 à 10 ans (75 % de l'effectif).

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie ou directement auprès du centre social (03.44.82.30.62).

➤ Inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2022 – 2023

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2022 – 2023 auront lieu, **sur rendez-vous**, entre le lundi 21 février et le jeudi 7 mars 2022. Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat du SIRS au 03 44 82 41 34.

Vous devrez vous présenter en mairie de GREMEVILLERS muni de votre livret de famille, du carnet de vaccinations de votre enfant et d'une liste des personnes autorisées à récupérer votre enfant à l'école et/ou à la descente du car.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) a désormais sa page sur INTRAMUROS. Vous pourrez y retrouver toutes les informations utiles concernant les écoles. C'est un outil de communication rapide et très utile ; n'hésitez pas à télécharger l'application !

➤ Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager à GREMEVILLERS ?

Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue et espérons que votre installation et vos premiers pas dans la commune ont été agréables.

Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie. Ce sera l'occasion de vous renseigner sur les services et les activités de la commune, vous inscrire sur les listes électorales, inscrire vos enfants auprès des écoles et effectuer toutes vos démarches personnelles.

N'oubliez pas non plus de :

- ✓ signaler votre nouvelle adresse auprès de divers organismes tels que banque, impôts, assurances, employeur, caisse de sécurité sociale, allocations familiales,
- ✓ Résilier/activer vos abonnements d'électricité, gaz, eau,
- ✓ Prévenir la mairie de votre commune de départ,
- ✓ Faire suivre votre courrier auprès de La Poste.

A l'inverse, vous êtes propriétaire d'un bien immobilier sur la commune et vous souhaitez le louer, n'hésitez pas à le signaler à la mairie. Nous pourrions ainsi informer les personnes qui sont à la recherche de locations.

➤ Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Votre enfant à 16 ans ? Pensez à le faire recenser à la mairie de GREMEVILLERS. Ce dernier devra se munir du livret de famille et/ou de sa pièce d'identité.

Il sera ensuite convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté à l'âge de 17 ans.

Cette action est nécessaire pour que votre enfant puisse s'inscrire à ses examens, concours et permis de conduire, puisque l'attestation de participation sera exigée.

➤ Inscriptions sur les listes électorales

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Procédure

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué par le jeune en vue de l'organisation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recenser.

Pour vérifier votre inscription, vous pouvez prendre contact avec la mairie ou sur le site www.service-public.fr

Remise de la carte d'électeur

La carte électorale est déposée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le scrutin.

Mais un jeune qui atteint l'âge de 18 ans peut recevoir sa carte électorale à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté. Cette cérémonie peut être organisée par le maire entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en présentant une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas été inscrit d'office

Il n'est pas possible d'être inscrit d'office si :

- les formalités de recensement n'ont pas été effectuées,
- ou si le recensement a été fait tardivement.

Il faut alors vous inscrire en mairie. Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard, le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour de scrutin. Mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^{ème} jour précédent le 1^{er} tour de scrutin.

Il est possible de faire cette démarche :

1/ EN LIGNE

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants ;

- Justificatif de domicile,
- Justificatif d'identité.

2/ SUR PLACE

3/ PAR COURRIER

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire CERFA n° 12669*02 de demande d'inscription,
- Photocopie d'un justificatif d'identité,
- Photocopie d'un justificatif de domicile.

Déménagement

Lors d'un déménagement vers une autre commune, la radiation de la liste électorale se fait d'office. Toutefois, l'inscription sur la liste de la nouvelle commune n'est pas systématique et reste conditionnée par l'accomplissement des démarches d'inscription par la personne concernée.

C'est pourquoi, si l'on souhaite pouvoir participer à un scrutin, il est important de prendre attache auprès de la mairie.

➤ Les prochaines élections

Auront lieu cette année :

- **les élections présidentielles** les 10 et 24 avril 2022,
- **les élections législatives** les 12 et 19 juin 2022.

2022 est une année de refonte électorale. Chaque électeur va donc recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale.

Pour les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale communale, c'est le moment de s'assurer que votre adresse actuelle correspond bien à celle que nous détenons sur le fichier électoral. Vous pouvez, pour cela, contacter la mairie ou vérifier sur www.service-public.fr

Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez demander votre inscription comme indiqué ci-dessus dès à présent et jusqu'au :

- 4 mars 2022 pour les élections présidentielles,
- 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Enfin, après autorisation de Madame la Préfète de l'Oise, le bureau de vote sera désormais installé dans le local scolaire (ancien local des pompiers), à côté du local technique, **place des Hortensias.**

➤ Le concours de Villes et Villages fleuris du Conseil départemental

La commune en 2021 a participé au concours des villes et villages fleuris organisé par le Conseil Départemental de l'Oise.

Ce concours, outre le fait de gagner un prix, permet de pouvoir faire le tour de la commune avec des professionnels de l'aménagement floral et de converser avec eux sur les réalisations et les améliorations envisageables dans notre village.

Pour cette année, la commune n'a pas reçu de prix mais beaucoup de points positifs ont été notés. De ce fait, nous allons continuer nos efforts dans le but d'embellir et de rendre encore plus agréable la vie à Gréméwillers, Choqueuse et Frétoy. Nous nous réinscrivons dans les années futures et un jour sûrement nous aurons tous le plaisir d'obtenir une récompense.

En attendant, nous remercions tous les habitants qui, par le fleurissement et/ou l'entretien des abords de leur propriété, contribuent à ce projet !

➤ **Les formations à l'utilisation du défibrillateur semi-automatique**

Comme il a été annoncé dans le Flash Infos n° 8 d'octobre 2021, des formations à l'utilisation du défibrillateur ont été faites, les samedis 23 et 30 octobre 2021.

Nous remercions Madame Vanessa EMARD d'avoir animé bénévolement ces sessions.

Pour 2022, si vous êtes intéressé, vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie, qui organisera des groupes. Alors n'hésitez pas !

➤ Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire est la **larve d'un papillon de nuit**. On rencontre en France **deux types de chenilles processionnaires** qui ont chacune leur cycle biologique :



- **La chenille processionnaire du pin (hiver)** : le cycle de reproduction dure 1 an. Les premières chenilles éclosent dès le mois d'octobre. Elles quittent leur nid vers mars-avril et se déplacent en se tenant les unes aux autres, en procession, vers le sol pour s'enfouir à quelques centimètres de profondeur et se transformer en nymphe puis en papillon au cours de l'été. La chenille processionnaire du pin est urticante **d'octobre à mars**,
- **La chenille processionnaire du chêne (été)** : les œufs éclosent vers mars-avril. La chenille se déplace en fin de journée et la nuit en procession sur les feuilles pour se nourrir. Vers le mois de juin-juillet, les chenilles fabriquent leur nid au niveau du tronc et des branches les plus solides. Ce nid renfermera les chrysalides qui se métamorphoseront en papillon en août. Les papillons vont ensuite s'accoupler, pondre des œufs et donner naissance à de nouvelles chenilles urticantes. La chenille processionnaire du chêne est urticante **d'avril à juin**.

Quand les **chenilles processionnaires** descendent de l'arbre, il ne faut absolument **pas les toucher** ! Elles possèdent des milliers de petits poils sur le corps qui se trouvent être pour les hommes très **urticants** et **irritants** pour la peau. De plus, dans certains cas une **éruption cutanée douloureuse** avec de fortes démangeaisons peut apparaître.

En cas de stress ou de danger, la **chenille processionnaire** libère ses poils microscopiques qui se déplacent dans l'air et n'ont aucun mal à s'accrocher à l'épiderme ou s'introduire dans les orifices internes tels que les narines. En se brisant, ces poils libèrent une toxine, la **thaumétopoéine**. Dans les cas les **plus graves**, les yeux ou les poumons peuvent être atteints et peuvent entraîner des troubles oculaires ou respiratoires. Dans tous les cas, il est conseillé de **consulter** au plus vite un **médecin**.

Il est **dangereux** de manipuler un **nid de chenilles processionnaires** même si celui-ci est vide car il reste des aiguilles à l'intérieur.

Précautions à prendre avec les chenilles processionnaires :

Les poils urticants de la **chenille processionnaire** sont très facilement dispersés dans l'air à cause du vent. Il est donc recommandé de prendre certaines **précautions** :

- évitez de sécher le **linge dehors** pendant la période de procession,
- ne laissez pas vos **enfants** jouer trop près d'un arbre infesté de **chenilles processionnaires**,
- lavez les **légumes et fruits** soigneusement avant de les consommer,
- attendre qu'il ait plu ou que la **pelouse soit humide** avant de tondre,
- surveillez vos **animaux de compagnie** pour qu'ils ne s'approchent pas de l'arbre.

Les personnes qui ont déjà été atteintes par la chenille processionnaire doivent **éviter tout nouveau contact** car des réactions de plus en plus sévères sont à craindre. L'éviction peut se faire par le port de vêtements de protection : gants et bottes de caoutchouc, combinaison de protection étanche, masque et lunettes anti-poussières.

Les animaux de compagnie et le bétail sont également vulnérables par contact, voire ingestion. Lors d'une balade, un chien peut être touché par les poils urticants des chenilles.

Même si la chenille est tuée, ses poils restent urticants. Ils peuvent voler dans les maisons, être dans les sols.

➤ Le PLUiH

Les travaux du PLUiH sont toujours en cours.
L'objectif étant une approbation fin 2022.

➤ Les demandes d'autorisation d'urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre maison, agrandir une dépendance, construire un bâtiment, faire des ouvertures dans votre toiture et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ? Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur afin de faire des travaux en toute sérénité.

La délivrance d'une autorisation permet de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

N'hésitez pas à vous renseigner soit sur le site www.service-public.fr ou en mairie. Le Règlement National d'Urbanisme s'applique pour notre commune mais la Communauté de Communes de la Picardie Verte s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec un volet Habitat. Les règles qui pourraient s'appliquer dans les prochaines années ne seront pas forcément les mêmes que celles s'appliquant aujourd'hui.

Il a été remarqué que certains administrés de la commune n'avaient pas fait de démarches en mairie. Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de régulariser la situation faute de quoi nous serions dans l'obligation de donner des suites.

Les rappels

➤ Carte Nationale d'Identité (CNI) et Passeport

Les demandes de pièces d'identité (carte d'identité et passeport) ne peuvent plus être déposées en mairie de Grémévillers. Vous devez prendre rendez-vous dans l'une des mairies habilitées à la délivrance de ces documents (Gournay en Bray, Grandvilliers, Beauvais, ...).

Vous devez réaliser une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> puis cliquer sur « *Réaliser une pré demande* ». Toutefois avant de réaliser cette pré-demande, vous devrez créer un compte.

Lorsque vous vous rendrez à la mairie, celle-ci récupérera vos données grâce à votre numéro de pré-demande. Elle finalisera votre dossier en vérifiant les pièces justificatives et recueillera vos empreintes digitales et votre photographie.

Il est possible d'acheter en ligne, avec une carte bancaire, le timbre fiscal pour votre demande de passeport <https://timbres.impots.gouv.fr>

Sur les sites internet des mairies concernées où vous aurez pris votre rendez-vous, vous trouverez la liste des pièces à fournir.

Tous ces renseignements sont également disponibles sur le site internet de Grémévillers, rubrique « *informations pratiques* ».

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de leur délivrance.

Inutile de vous déplacer à la mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Depuis août 2021, la nouvelle carte nationale d'identité (format carte bancaire) est valable **dix ans**.

➤ Enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) en Mairie :

La mairie est habilitée à enregistrer les PACS au même titre que les notaires.

Toutefois, il est important de noter que :

- ✓ Contrairement aux notaires :
 - la municipalité et les agents ne sont pas en mesure d'apporter des conseils ou de commenter les conventions. Lors du dépôt de votre dossier en mairie, aucune vérification ne pourra donc être effectuée concernant la régularité des conventions,
 - aucune copie des conventions n'est conservée en mairie.
- ✓ Le PACS n'a d'intérêt que s'il est suivi de l'établissement d'un testament chez le notaire.
- ✓ Le PACS produit ses effets entre les partenaires à la date de signature de la convention.

Pour information : une convention type est disponible sur www.service-public.fr (CERFA n° 15726*02)

Pour constituer votre dossier, vous devez prendre contact avec la mairie afin d'obtenir le formulaire à remplir et la liste des pièces à fournir (également disponible via le site internet de la commune).

Pour le dépôt des pièces, un rendez-vous sera donné afin de procéder à la signature de la convention. Attention, votre dossier doit être complet.

Modification :

Pour modifier un PACS, les partenaires doivent rédiger une convention modificative de leur PACS (cerfa n° 15791*01), accompagnée de la déclaration conjointe de modification (cerfa n° 15790*01).

La modification doit obligatoirement être faite au lieu de l'enregistrement : soit auprès de la mairie où le PACS a été enregistré, soit auprès du notaire qui l'a enregistré.

Les partenaires qui ont enregistré leur déclaration initiale de PACS auprès du Greffe du Tribunal d'Instance doivent s'adresser à l'état civil de la commune du lieu du Greffe du Tribunal d'Instance où a été enregistré la convention initiale (pour les PACS enregistrés au Tribunal d'Instance de BEAUVAIS, il faut s'adresser à la mairie de BEAUVAIS).

La modification peut se faire par courrier recommandé, avec l'envoi de la convention modificative ainsi que la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de chacun(e) des partenaires.

Après vérification, l'officier d'état civil enregistre la convention modificative de PACS et la restitue visée et signée aux partenaires par lettre recommandée avec avis de réception.

Rupture :

Le PACS peut être rompu par :

- l'un des deux partenaires par lettre signifiée à l'autre partenaire par un huissier de justice qui informe ensuite l'autorité ayant enregistré le PACS,
- le mariage ou le décès de l'un des deux partenaires : dans ce cas, c'est l'officier d'état civil du lieu de naissance qui informe l'autorité ayant enregistré le PACS,
- la déclaration conjointe de dissolution (cerfa n° 15756*01) suite à un commun accord envoyée en recommandée à l'autorité ayant enregistré le PACS, en joignant les photocopies des pièces d'identité et en indiquant le numéro d'enregistrement de la convention.

Les partenaires qui ont enregistré leur déclaration initiale de PACS auprès du Greffe du Tribunal d'instance doivent suivre la même procédure que celle des modification (voir ci-dessus).

➤ L'éclairage public

Pour rappel, lorsqu'une lampe est défectueuse, nous remplaçons les ampoules traditionnelles par des ampoules Led, plus économiques et avec une durée de vie plus longue.

Nous vous conseillons donc de nous faire part des pannes que vous pourriez constater. Ceci par mail (mairie.gremevillers@orange.fr), par téléphone (03.44.82.41.34) ou directement au secrétariat durant les permanences ou via l'application INTRAMUROS (onglet « signaler »).

➤ Assistantes maternelles

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous la liste des assistantes maternelles agréées de la commune.

Si vous le souhaitez, vous pourrez obtenir plus d'informations en les joignant directement :

- **Carine ANCELIN**, 18 Rue Bourbon, Frétoy – 03 44 46 04 92
- **Nelly BLOND**, 15 Rue Saint Rémy – 03 44 82 73 31
- **Virginie BOUFFARD**, 3 Rue Bourbon - Frétoy, 03 44 82 94 22
- **Angélique DEBRIE**, 14A Rue du Manoir, Frétoy – 06 03 37 40 22
- **Véronique DUPOND**, 6 Rue Agot, Frétoy – 03 44 82 38 99
- **Séverine JOUDON**, 7Ter Rue des Godins, Frétoy – 06 12 90 01 11

➤ Quelques petites règles de civisme

Un certain nombre de règles simples permettent de mieux vivre ensemble, en toute harmonie et dans le respect de tous.

Ainsi, est-il nécessaire de respecter le voisinage en évitant les nuisances sonores ou olfactives issues de nos différentes activités et/ou par la détention d'animaux.

Le bruit (rappel de la législation)

L'arrêté préfectoral de l'Oise du 15 novembre 1999 dispose, notamment dans son article 7, que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses, taille-haies, perceuses, etc.), ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 / 13 h 30 à 19 h 30,
- les samedis : 9 h 00 à 12 h 00 / 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts complétée par celle du 11 février 2014 dispose qu'il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Ils doivent être déposés en déchetterie ou compostés.

La tailles des haies

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, il y a des distances à respecter.

Par ailleurs, il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. Cette interdiction a été instauré par le Parlement Européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour obtenir des renseignements.

La divagation des animaux

De nombreux textes (Codes civil, pénal, rural), le règlement sanitaire départemental de l'Oise disposent qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques, dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.

Il est interdit également l'abandon des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.



Nous vous informons que chaque chat attrapé en divagation et non identifié fera l'objet d'une stérilisation et d'un dépôt en SPA.

Enfin, propriétaire de chien, n'hésitez pas à prendre contact avec vos voisins afin de savoir, si lors de vos absences, votre compagnon n'est pas trop bruyant. En effet, l'abolement abusif de l'animal peut constituer un trouble à la tranquillité du voisinage et peut être puni par la Loi.

La vitesse excessive et respect du Code de la route

Malgré la réglementation ou le Code de la route, il est parfois nécessaire d'adapter la vitesse dans les rues de notre commune. Chacun (conducteur de voiture, camion, camionnette, tracteur, engin agricole, motard, etc.) doit prendre conscience du danger potentiel qui peut jaillir à tout moment (sortie de cour, enfant à vélo, etc.).

Soyons prudents, pour soi et pour autrui, adaptons notre vitesse et respectons le Code de la route et en particulier les arrêts aux STOP ...

Le stationnement gênant

Dans certaines rues, le stationnement est gênant. Il est donc demandé aux riverains de stationner leurs véhicules sur leurs propriétés ou d'être vigilants pour laisser un espace suffisant pour le passage libre à tout véhicule (notamment pour le ramassage des déchets).

Les déchets

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. Il est également proscrit de déposer tout déchet sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les deux cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale.

Les dépôts sauvages autour des containers, de la déchetterie, sur nos routes et chemins sont inacceptables et punis par la loi.

Il a été constaté, à plusieurs reprises, que certaines personnes y compris des habitants de la commune laissent cartons, verre et objets divers plus ou moins volumineux jonchés au sol.

Nous vous rappelons que **la commune recherche, à chaque fois, s'il peut être identifié, l'auteur de ces dépôts**. Et désormais, en application de l'arrêté municipal de mai 2019 n° AR2019-02, le maire peut procéder à des verbalisations. Ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale.



Par ailleurs, lors du ramassage des poubelles en porte à porte, il peut arriver que, lors de leur manipulation, certains déchets (pots de yaourt, papiers, bouteilles, ...) tombent devant nos portes. Il n'est pas très difficile de les ramasser et cela contribuera à avoir un village plus agréable.

La municipalité compte sur chacune et chacun d'entre nous pour donner l'exemple et faire que la commune reste propre.

➤ **Le guichet unique de l'Habitat**

En 2016, la CCPV a mis en place la Plateforme de la Rénovation Énergétique pour vous accompagner dans vos démarches de travaux de rénovation énergétique. Elle laisse aujourd'hui place au G.U.H. (Guichet Unique de l'Habitat).



LA PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DEVIENT LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Ce nouvel outil vous accompagne dans les projets de rénovation de votre logement. Ce service public de proximité est gratuit. Il vous donne des informations fiables et personnalisées, adaptées à vos besoins et votre budget. Il vous guide pour vous offrir une meilleure lisibilité des aides financières existantes et des acteurs à contacter.

Mis en place avec l'État, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Hauts-de-France, le Guichet Unique de l'Habitat vous aide pour le montage financier de vos travaux, quels que soient vos revenus. La complexité des aides ne doit pas être un obstacle !

Un parcours en 6 étapes pour simplifier les démarches :
le conseiller du Guichet Unique de l'Habitat est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans votre parcours de rénovation.

1. Vous prenez contact avec le Guichet Unique de l'Habitat : le conseiller vous demandera les premières informations sur le projet, notamment le niveau de ressources et l'âge de l'habitation concernée par les travaux. Il fixera, avec vous, un rendez-vous.
2. Le conseiller vous reçoit en rendez-vous, pour échanger sur les travaux envisagés.
3. Selon le projet, une visite technique est réalisée dans le logement concerné (la visite est obligatoire pour certains dispositifs d'aide).
4. Le dossier du projet de rénovation se constitue, avec plusieurs scénarii de travaux possibles et les plans de financement correspondants (dont les aides).
5. Une fois le scénario de travaux validé, les travaux peuvent être engagés.
6. Le conseiller suit le dossier jusqu'au versement des aides, une fois les travaux terminés.



Contact Guichet Unique de l'Habitat :
03.44.04.56.05
guichet.unique.habitat@ccpv.fr

Nos conseillers départementaux



Gérard DECORDE

Martine BORGGOO

Pascal VERBEKE

Aurélie LEGUAY

Les 20 et 27 juin derniers, nos conseillers départementaux ont changé.

Le canton de GRANDVILLIERS compte actuellement 100 communes. Il regroupe les anciens cantons de FORMERIE, GRANDVILLIERS, SONGEONS, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS et une partie du COUDRAY-SAINT-GERMER.

Nos élus :

Martine BORGGOO

Issue d'une famille d'agriculteurs, elle gère avec son mari une exploitation agricole dans le Pays de Bray à SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS. Maman de 2 enfants, elle s'est investie dans la vie de sa commune et après avoir été adjointe au maire pendant plusieurs années, elle est devenue maire en mars 2014.

Martine BORGGOO est conseillère départementale depuis 2015 et était en charge de l'agriculture. Elle est désormais vice-présidente chargée de l'amélioration du cadre de vie et de la protection de la nature.

Pascal VERBEKE

Agriculteur et entrepreneur de terrassement, Pascal VERBEKE est marié et père d'un enfant. Il est maire d'HETOMESNIL depuis 2008 et vice-président *culture et tourisme* de la Communauté de Communes de la Picardie Verte depuis 2014.

Pascal VERBEKE succède à Gérard DECORDE. Tout comme ce dernier, il est très impliqué dans la vie associative et est membre fondateur de plusieurs associations.

Martine BORGGOO et Pascal VERBEKE peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Leurs suppléants

Aurélie LEGUAY

Après avoir travaillé pendant de nombreuses années chez AIR France, Aurélie LEGUAY est responsable administrative d'une entreprise de travaux agricoles. Mariée et maman de 3 enfants, elle est maire de VROCOURT depuis 2014 et suppléante de Martine BORGEO.

Gérard DECORDE

Conseiller départemental sortant, il a occupé cette fonction depuis 1992 pour le canton de FORMERIE. Marié et père de 2 enfants, il est à la retraite (ancien négociant agricole).

Gérard DECORDE a été maire de BLARGIES de 1977 à 2008. Il est président du Syndicat des Eaux de BLARGIES et suppléant de Pascal VERBEKE.

Etat Civil

Naissances

Le 13 mars	Alice CAROUGE
Le 13 juillet	Lyana THUILLIEZ
Le 17 septembre	Enzo MONDON
Le 20 septembre	Léna DELAHOCHÉ



Ces enfants ont pu bénéficier d'une carte cadeau de 30 € remise à leurs parents, en leur adressant toutes nos félicitations.

Mariages



Le 1 ^{er} mai	M. DESPATY Jérémy et Mme NANCEL Valentine
Le 23 octobre	M. BRETON Michel et Mme PRIEM Eveline
Le 18 décembre	M. ALGLAVE Jacques et Mme PASTOT Marie-Françoise

Qu'ils reçoivent à nouveau nos vœux de bonheur.

Décès

Le 2 février	M. Laurent HERTOUX
Le 24 juin	Mme Jacqueline LANCASTER épouse DEHODENG

Nous renouvelons nos condoléances aux familles.



Les réalisations et actions 2021

Des projets ont dû être retardés en l'absence de réponse à notre demande de subvention de l'Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Seul le Conseil Départemental avait répondu favorablement à notre demande de subvention pour les travaux de renforcement d'une partie de la rue Bourbon. Il a donc été décidé de décaler cette opération pour ne pas grever le budget.

- **Le gravillonnage : rue du Manoir et une partie de la rue Alexis Maillet**

En 2021, le conseil municipal a décidé de procéder au gravillonnage de la rue du Manoir à Frétoy et d'une partie de la rue Alexis Maillet à Choqueuse. Le montant de ces travaux s'est élevé à environ 15 500 € TTC.

- **La sécurisation de la traversée de la route départementale 930 à Choqueuse**

Il a été décidé de sécuriser le passage des piétons à Choqueuse au niveau de la traversée de la route départementale. Des barrières, des plots et des panneaux ont été installés pour protéger les piétons lorsqu'ils veulent traverser.

- **L'aménagement de l'accès à la salle de motricité à Grémévillers**

Ces travaux ont consisté à la mise en place d'une émulsion de goudron qui permet d'accéder plus facilement à la salle de motricité. Cette salle servira de bureau de vote.

- **Le réaménagement de certains massifs de fleurs**

Cette année, le conseil municipal a favorisé la plantation de fleurs, plantes vivaces et arbustes dans les massifs de la commune (sauge, gaura, heuchère, saule crevette, seringua etc.).



Ces efforts se poursuivront dans les prochaines années.

- **Les travaux d'aménagement d'un bureau pour le directeur des écoles du regroupement scolaire**

Les écoles de Morvillers et de Grémévillers ont dorénavant une direction unique. Monsieur Gonthier est le directeur et son bureau est installé à Grémévillers. Stéphane Somon, notre agent technique, a réalisé l'ensemble des travaux d'aménagement.

- **L'achat de nouvelles décorations de Noël**

De nouvelles illuminations (six) ont été achetées pour améliorer la magie de Noël.

- **L'achat d'un défibrillateur**

La commune a profité d'une commande groupée par la CCPV pour se doter d'un défibrillateur. Il est installé à la mairie.

Soucieuse de l'importance de sensibiliser les habitants aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur, la commune a décidé de mettre en place des séances de sensibilisation. Les conseillers municipaux ont également été informés des gestes qui peuvent sauver des vies.



Attentif à la communication, le conseil municipal a souhaité déployer les outils d'information au sein de la commune.

Il est désormais possible, en complément des flashes infos et du site internet, de télécharger **gratuitement** l'application « INTRAMUROS » sur votre Smartphone et/ou tablette (disponible sur Google Play et App Store).

Ainsi les évènements, activités et actualités vous seront communiqués rapidement et vous serez alertés sous forme de notifications à chaque nouvelle publication.

Vous pourrez également signaler des problèmes de voirie, d'éclairage public ou autres dysfonctionnements via l'application.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) a également sa page sur Intramuros. Parents, vous pourrez y retrouver des informations utiles concernant les écoles.

Pour mémoire, commerçants et artisans de la commune, l'application Intramuros vous permet de pouvoir partager, gratuitement, les renseignements concernant votre activité.

Pour cela, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie via mairie.gremevillers@orange.fr, qui vous fera parvenir par retour de mail, un questionnaire permettant d'alimenter votre profil.

Intramuros est un outil de communication rapide et très utile ; n'hésitez pas à télécharger l'application !

La vie scolaire

Pour la rentrée de septembre 2021, le RPI de Morvillers-Grémévillers-Omécourt comptait 145 enfants scolarisés dans les classes de Grémévillers et de Morvillers.

Depuis cette nouvelle année scolaire, la Direction est assurée par un seul instituteur pour les deux écoles, c'est M. GONTHIER Nicolas qui remplit ce rôle. Il bénéficie d'une décharge le lundi, à Grémévillers, afin de pouvoir remplir les tâches administratives liées à ce poste.

A Grémévillers, les 90 enfants sont répartis en 4 classes, comme suit :

- 12 enfants de petite section et 11 enfants de moyenne section soit une classe de 23 élèves avec Mme DUHAMEL Johanna,
- 4 enfants de moyenne section et 18 enfants de grande section soit une classe de 22 élèves avec Mme REGNIER Agathe (qui remplace Mme GOIS, qui a fait valoir ses droits à la retraite),
- 23 enfants en CP avec Mme SAMIER Christelle,
- 21 enfants en CE1 avec M. SZKUDLAREK Antony.

A Morvillers, les 55 enfants sont répartis en 2 classes, comme suit :

- 15 enfants en CE2 et 13 enfants en CM1 soit une classe de 28 élèves avec M. GONTHIER Nicolas (Directeur des deux ensembles) ;
- 27 enfants en CM2 avec Mme LALOUX Sandrine.

Les représentants des parents d'élèves sont pour :

Les classes de Grémévillers :

- Mesdames DEBRIE, HOUET, FOURAY et COYOT ont été élues titulaires,
- Madame GAUTRAND a été élue suppléante.

Les classes de Morvillers :

- Mesdames DEPUILLE et BEUVRIER ont été élues titulaires,
- Mesdames LAHAXE et VANLAEYS ont été élues suppléantes.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (S.I.R.S) de Morvillers, Grémévillers et Omécourt

Les communes de Grémévillers, Morvillers et Omécourt sont regroupées au sein d'un syndicat. Il a pour objet d'assurer le fonctionnement du regroupement scolaire (travaux d'investissement, d'aménagement ou d'entretien des locaux des écoles, achat de fournitures et de matériel, la gestion et les salaires des Agents,...)

Le SIRS est présidé par M. Olivier ANCELIN, Maire de Grémévillers. La Vice-Présidence est assurée par M. Gilles NOTEBOOM, Maire de Morvillers et le secrétariat par M. Hubert TRANCART, Maire de Omécourt.

Les autres membres du Bureau sont : M. Fabrice LUGINBÜHL (1^{er} Adjoint au Maire de Grémévillers), Mmes Véronique VANLAEYS (3^e Adjointe au Maire de Morvillers) et Vanessa PATRELLE (Conseillère Municipale d'Omécourt).

Le siège du SIRS (courriel : sirs60380@orange.fr) se situe à la mairie de Grémévillers ; Mme Marion ROUSSEL, secrétaire, est présente le lundi après-midi et le jeudi.

Nouveauté : les parents du regroupement ont dorénavant la possibilité de recevoir des notifications pour les informations importantes et urgentes relatives à l'école (problèmes de cars, absence d'un instituteur, ...) mais aussi de consulter les menus de cantine du mois et de consulter les fiches concernant le SIRS et l'école.

Pour cela, il leur suffit de **télécharger l'application intramuros** sur leur téléphone et de sélectionner, dans la **commune de Grémévillers**, le service **établissements scolaires**.



SUIVI DE LA QUALITÉ DU TRI Commune de Grémévillers

Depuis janvier 2019, les ambassadeurs de prévention des déchets de la CCPV réalisent des campagnes de suivi de la qualité du tri sur les 88 communes de la Picardie Verte. L'objectif de ces suivis est de vérifier la conformité des bacs présentés à la collecte et de sensibiliser les habitants aux gestes de tri en apportant une information ciblée et personnalisée à chaque foyer.



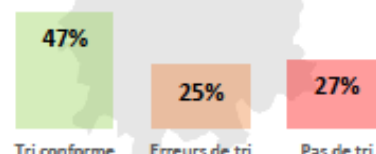
RÉSULTATS DU PREMIER PASSAGE (SEPTEMBRE 2019)

64% des foyers de la commune, ayant fait l'objet d'un suivi, pratiquent le tri des déchets :

Nombre de bacs vérifiés : 89

- ✓ Tri conforme : 46%
- ✓ Tri avec quelques erreurs : 18%
- ✓ Pas de tri : 36%

COMPARATIF PICARDIE VERTE
En 2019, en moyenne 73% des foyers de la Picardie Verte pratiquent le tri des déchets



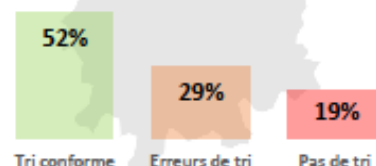
RÉSULTATS DU DEUXIÈME PASSAGE (NOVEMBRE 2020)

85% des foyers de la commune, ayant fait l'objet d'un suivi, pratiquent le tri des déchets :

Nombre de bacs vérifiés : 140

- ✓ Tri conforme : 44%
 - avec extension des consignes de tri : 27%
 - sans extension des consignes de tri : 17%
- ✓ Tri avec quelques erreurs : 41%
- ✓ Pas de tri : 15%

COMPARATIF PICARDIE VERTE
En 2020, en moyenne 81% des foyers de la Picardie Verte pratiquent le tri des déchets



RÉSULTATS DU TROISIÈME PASSAGE (SEPTEMBRE 2021)

95% des foyers de la commune, ayant fait l'objet d'un suivi, pratiquent le tri des déchets :

Nombre de bacs vérifiés : 136

- ✓ Tri conforme : 70%
 - avec extension des consignes de tri : 26%
 - sans extension des consignes de tri : 44%
- ✓ Tri avec quelques erreurs : 25%
- ✓ Pas de tri : 5%

3^{ème} CAMPAGNE DE SUIVI
EN COURS DE FINALISATION

**100% DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
VONT DANS LE BAC DE TRI !**



Les déchets : la synthèse du rapport d'activités 2020



SERVICE DECHETS DE LA PICARDIE VERTE Synthèse du rapport annuel 2020

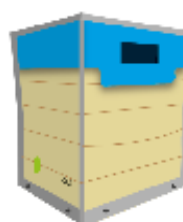
Collecte 2020



Ordures ménagères
6 741 t



Emballages recyclables
711 t



Papier/carton
961 t



Verre
1 375 t

COMPARATIF 2019

↓ - 2,6%

↑ + 23%

↑ + 8,8%

↑ + 9,7%

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

Ordures ménagères

Moyenne
Picardie Verte

202 kg/hab/an

Moyenne
nationale

255 kg/hab/an

Emballages recyclables
+ papier/carton

50 kg/hab/an

49 kg/hab/an

Verre

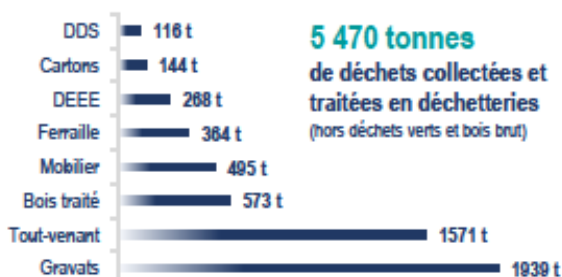
41 kg/hab/an

30 kg/hab/an

En 2020, environ 80% des foyers de la Picardie Verte pratiquent le tri des déchets.

Le tri des déchets, le compostage ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire permettent de réduire les tonnages d'ordures ménagères destinés à l'enfouissement !

Déchetteries communautaires



5 470 tonnes
de déchets collectées et
traitées en déchetteries
(hors déchets verts et bois brut)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

2020 en quelques chiffres

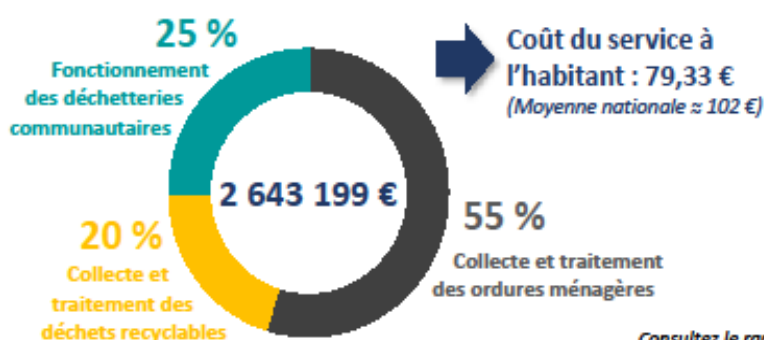
46 556 visites en déchetterie

950 élèves sensibilisés au tri et au gaspillage alimentaire

14 Guides Composteurs formés

284 composteurs distribués sur le territoire

Coût du service en 2020



Coût du service à l'habitant : 79,33 €
(Moyenne nationale ≈ 102 €)



Consultez le rapport annuel 2020 sur www.picardieverte.com

Le repas des cheveux argentés (65 ans et +)

Malheureusement, cette année encore, nous n'avons pas pu organiser le traditionnel repas annuel des Aînés de la commune, initialement prévu au printemps 2021.

En fonction de l'évolution de l'épidémie du COVID-19, nous espérons pouvoir le faire au printemps prochain.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la nouvelle date.

La distribution des colis aux aînés

Comme l'année dernière, il n'a pas été possible au Conseil Municipal de discuter et d'échanger avec nos aînés, lors de la remise des colis, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal a néanmoins décidé d'offrir aux personnes âgées de 70 et plus, inscrites sur la liste électorale, des colis qui ont été distribués par les conseillers municipaux "masqués" et qui ont respecté les gestes barrières, le samedi 11 décembre 2021.

Cette année, se sont au total 17 colis "double" pour les couples et 24 colis "simple" qui ont été distribués, soit 58 bénéficiaires.

Le Maire et les conseillers les remercient pour l'accueil qui leur a été réservé.



L'an passé, nous avons remis, lors de la distribution des colis, des questionnaires pour connaître au mieux les attentes de nos aînés concernant le colis de fin d'année.

Nous avons reçu 10 réponses sur les 43 questionnaires distribués, dont le résultat est :

- Question n° 1 : êtes vous satisfait du contenu actuel de votre colis de fin d'année ?
 - * Oui : 90 % // Non : 0 % // Sans opinion 10 %
- Question n° 2 : les produits proposés sont-ils de qualité pour vous ?
 - * Oui : 80 % // Non : 0 % // Sans opinion 20 %
- Question n° 3 : pour l'année prochaine vous souhaitez plutôt
 - * Un colis comme ceux distribués ces dernières années avec autant de produits (10 à 15 produits) : 60 %
 - * Un colis de produits locaux et/ou bio, mais avec moins de produits (5 à 10 produits) : 30 %
 - Sans opinion : 10 %

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont répondu à ce questionnaire ainsi que pour leurs mots d'encouragements.

Le passage du Père Noël en calèche

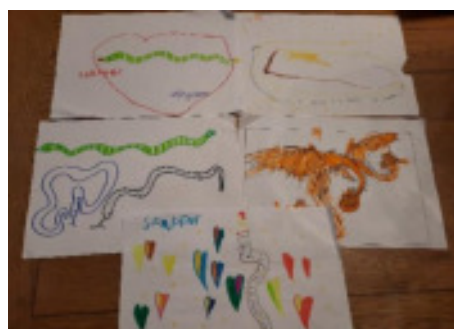
Le samedi 18 décembre dernier, dans la matinée, une étrange animation agitant les rues de Frétoy, Choqueuse et Grémévillers.

Il s'agissait du Père Noël qui avait une nouvelle fois répondu à l'invitation du Conseil Municipal.

Le Père Noël a pris place dans une calèche pour déambuler dans le village. Il a distribué des sachets de friandises aux enfants. Petits et grands l'attendaient avec beaucoup d'impatience.

Le Père Noël remercie les enfants pour leurs jolis dessins.

Tous nos remerciements également à M. Bahuchet (Ferme de la Frette, rue Agot – site internet : www.abahuchet.fr) pour avoir accompagné le Père Noël et pour la mise à disposition gracieuse des chevaux et de la calèche.





Le Conseil des Jeunes



Lisa Ballester : 10 ans
Axel Beaudoin : 13 ans
Laura Desanglois : 12 ans
Martin Horcholle : 10 ans
Angéline Legendre : 11 ans
Méline Luginbühl : 12 ans

Thimothé Ballester : 12 ans
Rose Beaudoin : 10 ans
Robin Desanglois : 9 ans
Karine Govaert : 11 ans
Abel Legendre : 9 ans
Martin Vandamme : 14 ans

Le Conseil Des Jeunes (CDJ) s'est réuni 3 fois en 2021 (6 juillet, 15 octobre et 19 novembre).

L'ensemble des membres travaille à chaque réunion sur un thème (le logo par exemple) et plusieurs commissions ont déjà été créées :

- ❖ la commission *communication* travaille sur la diffusion des actions du CDJ (rédaction de l'article de la gazette),
- ❖ la commission *club* a travaillé sur le club cuisine. Un premier atelier était prévu le 18 décembre 2021. Il a malheureusement été annulé compte-tenu du contexte sanitaire mais sera reporté dès que possible,
- ❖ la commission *sport/santé* réfléchit à des actions sportives pour toutes les personnes de la commune (course de caisses à savon par exemple),
- ❖ La commission *brocante des jeunes* aimerait avoir des emplacements dédiés aux jeunes lors de la brocante en mai prochain. Elle s'ajoutera à celle déjà en place. Le comité des fêtes a déjà accepté cette animation.

Déjà célèbres ! Un article a été publié dans l'Eclaireur :

GRÉMEVILLERS

Des jeunes médaillés pour leur investissement



Les jeunes conseillers présentent leur logo et la médaille offerte par la mairie.

Douze adolescents de Grémévillers ont créé un conseil des jeunes. Afin de les encourager, la municipalité leur a offert une médaille gravée au nom du conseil des jeunes.

Le groupe est animé par Fabrice Luginbühl, les conseillers Amélie Desanglois et Emmanuel Tellier. Les élus laissent les jeunes proposer et décider des actions qui seront étudiées par le conseil municipal. « C'est un groupe très actif qui propose des actions sur lesquelles nous allons réfléchir. Ce conseil est un succès. Nous avons été surpris, nous

les élus, d'entendre autant d'idées. Ils veulent découvrir comment se gère une commune, l'animer et la faire vivre » explique le premier adjoint, Fabrice Luginbühl.

Ce conseil des jeunes faisait partie du programme de la campagne des municipales. « Mais la crise sanitaire a retardé sa mise en place et nous lançons maintenant les réunions » ajoute l'adjoint.

« Les jeunes, c'est la vie du village. Il faut les intégrer à la vie de la commune et les laisser faire sans imposer. Ils vont donner une identité

supplémentaire à Grémévillers » précise Olivier Ancelin.

« Participer à l'amélioration de la vie de la commune »

« Je me suis dit que cela pouvait être intéressant de tenter l'expérience. Je vais ainsi découvrir la vie d'une commune et participer à son amélioration » explique Martin Vandamme, âgé de 14 ans.

Méline, Rose et Laura veulent « plus d'activités et donner des idées aux adultes. Avec ce conseil des jeunes, nous sommes responsabilisées ». Et déjà les idées fusent avec la création d'un logo, d'un espace jeune lors de la brocante, d'un goûter intergénérationnel... Lors de la remise de médaille, l'ensemble du conseil des jeunes n'était pas présent.

« Ils viennent en fonction de leur disponibilité et du travail scolaire à effectuer » note Fabrice Luginbühl.

Quelques mots de nos jeunes conseillers qui font part de leur engagement :

Robin : « améliorer les activités dans la commune. J'aime ma commune ».

Martin H : « on peut donner des idées pour la commune et pouvoir se réunir ».

Rose : « pour donner mes idées à ma commune ».

Méline : « se réunir entre jeunes de la commune ».

Nous sommes ouverts à toutes propositions d'idées que vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

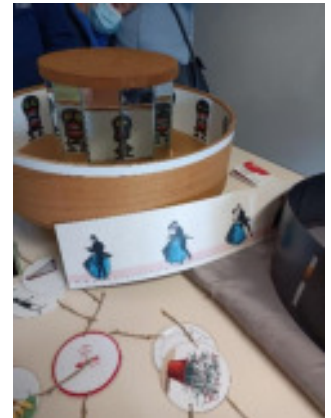
Si vous avez envie de rejoindre le CDJ, n'hésitez pas à contacter la mairie.

La bibliothèque municipale



C'était en 2021 !

Vu le contexte du coronavirus, nous avons eu beaucoup de difficultés à maintenir nos activités. Néanmoins a eu lieu en octobre une animation avec le ciné rural « le vent dans les roseaux ». Il s'agissait d'une projection d'un conte sur la liberté. Ensuite, un animateur nous a expliqué la façon dont est né le dessin animé. C'était très intéressant.



Chaque enfant est reparti avec un négatif de film et très satisfait de ces découvertes !

Puis a eu lieu, en novembre, le conte d'automne « j'aime pas les contes de fées » qui rencontre toujours un vif succès et nous étions près de 70 personnes à applaudir le conteur Corentin Soleilavoup !



2022

Nous prévoyons :

- en avril, une exposition « déchets » au moyen de panneaux prêtés par la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO) et une explication fournie par les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV),
- en mai, aura lieu la brocante du Comité des Fêtes, où nous mettrons en place une exposition pour découvrir « **L'Afrique noire et ses symboles** », prêt de trois panneaux de la MDO et prêt d'objets de LUDO PLANETE (tissus, objets en terre et cuivre. Et divers objets ramenés de voyage de certain d'entre nous (masques, éventail, instrument de musique,...),
- nous pensons également faire un atelier musique avec fabrication d'instruments, tambourins,... Et bien sûr, nous n'oublions pas un coin dédié à la lecture !
- En novembre, pas de conte mais nous renouvellerons la séance avec le ciné rural.

Nous nous efforçons de vous proposer tous les ans des animations avec le soutien de la mairie, de la communauté de communes de la Picardie Verte et de la médiathèque départementale de l'Oise
et nous vous invitons vivement à participer à ces animations.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite une très bonne année 2022.

Le comité des fêtes

Qui sommes nous ?

Nous sommes une association de loi 1901, à but non lucratif. Nos objectifs sont d'animer, de proposer des animations, de faire vivre le village, de nous rencontrer.

C'est une association avec un conseil d'administration, des adhérents. TOUS des bénévoles qui œuvrent pour mettre en place des animations et nous rencontrer.

Nous sommes une association que l'on peut contacter facilement sur notre boîte mail : cdf.gremevillers@gmail.com

C'est une association que vous pouvez suivre sur notre page Facebook et venir nous rejoindre sur notre groupe Facebook.

Notre association ne serait rien sans les habitants de la commune de Grémévillers, de ses deux hameaux (Frétoy et Choqueuse), sans l'aide financière de la commune (subvention municipale notamment pour le feu d'artifice).

Vous le savez tous, cette année 2021 a été spéciale. Nous n'avons pas pu organiser les actions prévues, mais seulement quelques unes (chasse au trésor, déco de Noël, balade mycologique, ...).

Nous tenons à vous remercier pour votre aide et vos soutiens (matériel, humain, ...).

Aussi, n'hésitez pas à nous rejoindre. Le Comité des fêtes est votre association et vous accueillera toujours avec plaisir.

2022 actions et animation dans nos cartons (sous réserve des conditions sanitaires) ; le calendrier n'est pas encore fixé :

- * notre Assemblée Générale se déroulera sans doute en janvier. N'hésitez pas à nous rejoindre. Si vous êtes intéressé, contactez-nous (par mail ou à la mairie),
- * Hauts de France propres en mars 2022,
- * feu d'artifice,
- * repas champêtre,
- * chasses aux trésors,
- * découverte des orchidées sauvages,
- * découverte des champignons,
- * brocante le 15 mai 2022 (selon les conditions sanitaires), ...

ET PLEINS D'AUTRES SURPRISES !

Association des parents d'élèves de Balleux – Grémévillers Morvillers - Omécourt

L'association des parents d'élèves (APE) est composée de parents d'élèves bénévoles, dont les enfants sont scolarisés dans le RPI de Balleux-Grémévillers-Morvillers-Omécourt.

Les membres du bureau sont élus, chaque début d'année, lors de l'assemblée générale. Celle-ci a eu lieu le 16 octobre 2021 et a permis d'élire :

Mme CARON de Morvillers : Présidente
Mme BEAUDOIN de Choqueuse : Vice-présidente
Mme FOURAY de Frétoy : Trésorière
Mme GODIN de Frétoy : Vice-trésorière
Mme TRANCART d'Omécourt : vice-Secrétaire
Mr AUBRY de Morvillers : secrétaire
Mme BOURDET de Morvillers : bénévole active

L'APE a pour but de récolter de l'argent, destiné à aider le financement des projets (ou jeux) pédagogiques soumis par les enseignants.

L'année dernière a été une fois de plus perturbée par la situation sanitaire. Beaucoup de manifestations ont dû être annulées. Mais l'association a poursuivi son objectif en proposant de nouvelles actions via Facebook.

Les sorties pédagogiques seront normalement possibles cette année espérons-le.

La classe de découverte pour les élèves de Morvillers est toujours en projet, pour l'année 2022, ce qui représente un gros budget pour l'association.

L'évolution de la crise sanitaire sera décisive.

En ce début d'année scolaire, nous avons renouvelé la vente de sapins et notre habituelle opération grille de Noël avec la vente de cases.

Nous espérons pouvoir vous retrouver au loto, selon les décisions gouvernementales, le **samedi 26 mars 2022 à la salle polyvalente de Morvillers.**

La kermesse est prévue **le samedi 25 juin 2022 dans l'après-midi, à Grémévillers** (toujours selon l'évolution de la crise liée au Covid-19).

D'autres actions seront menées au sein de l'école. Les parents d'élèves en seront avertis sur notre page Facebook.

Les membres du bureau remercient toutes les personnes qui peuvent soutenir l'association.

Nous remercions également Monsieur le Maire, Mr Ancelin, et sa secrétaire, pour leur collaboration dans la réalisation de nos actions.

Le nombre d'élèves scolarisés est croissant chaque année pour notre plus grand bonheur. Nous en profitons donc pour faire un appel aux parents : l'association recherche de nouveaux membres pour l'année prochaine afin de renouveler le bureau et ainsi apporter de nouvelles idées et perpétuer l'association.

Meilleurs vœux à tous

L'Association des parents d'élèves

Du Sport-Santé à Grémévillers ! Qu'est-ce que « cht'affaire » là ?

Le dossier Onaps numéro 8 (Observatoire National de l'Activité Physique et de Sédentarité) publie en janvier 2020 un article à propos de l'activité physique en milieu rural.

Compte tenu de l'évolution du paysage social des territoires ruraux, la pratique d'APS instituées ou auto-organisées peut devenir un élément important du développement local, notamment en termes de revitalisation, de redynamisation ou de recomposition sociale (sur l'intégration des plus fragiles, sur la reconstitution des liens sociaux, sur les conduites de solidarité, etc.).

Elle peut également être considérée comme un outil de lutte contre la sédentarité. Si lors de la pratique d'une activité physique, ce n'est pas tant la santé en tant que telle mais bien la qualité de vie qui est recherchée, tremplin pour une meilleure santé physique, psychologique et sociale, il convient de faire le choix de l'APS comme un outil à la portée de tous, et de ne pas laisser en chemin certaines catégories de personnes (seniors, professionnels agricoles, femmes...) au profit d'une minorité plus visible.

Totalement en accord avec cet article, Moov'Adapt, association loi 1901, poursuit ses missions pour proposer un outil de santé à la portée de tous en :

- rendant encore plus accessible le Sport Santé en milieu rural par sa proximité géographique,
- adaptant les formules d'entraînement aux capacités physiques des personnes et à leurs objectifs.



En 2021/2022, Moov'Adapt continue ses cours de groupe à Grémévillers, le **mardi de 18h30 à 19h30** sous le préau de l'école pour un public souhaitant et pouvant s'entraîner à une intensité d'effort modéré à plus intense ; le **samedi matin à 9h30** pour les personnes avec plus d'expériences et d'épreuves physiques dans la vie souhaitant et pouvant bouger avec une intensité d'effort faible à modéré.

Moov'Adapt propose également des séances de yoga le **lundi matin de 9h15 à 10h15** au CSR de Marseille en Beauvaisis. Et tout ça En respirant ! et surtout pour venir prendre conscience du super pouvoir de sa respiration !

Le 11 juillet 2021 fut une journée riche pour Moov'Adapt qui organisa son premier FESTI-MOOV.

Comme son nom l'indique cette journée se voulait festive. De nombreux ateliers y ont été proposés par des professionnelles : sophrologue, diététicienne, socio-esthéticienne et enseignantes en Activités Physiques Adaptées se sont réunis pour présenter et faire connaître des méthodes alternatives pour tenter de garder le contrôle de sa santé.

Ce fut aussi une occasion d'essayer du matériel adapté pour les personnes manquant d'équilibre ou d'autres habiletés motrices (hand bikes, tricycles...).



Moov'Adapt intervient à domicile dans le cadre du dispositif du sport sur ordonnance (décret mars 2017) pour lutter contre la perte d'autonomie physique, limiter les risques de chutes, stimuler, entretenir la force, la mobilité et l'endurance cardiorespiratoire. Moov'Adapt souhaite renforcer ce dispositif de sport sur ordonnance en coopération avec les médecins et les autres professionnels paramédicaux.

En 2022, Moov'Adapt repropose une journée Festi-Moov à l'école de Grémévillers, souhaiterait développer en partenariat avec Méli-Malice des séances de cours parents-enfants et vous propose toujours ses cours de sport santé.

SVP, faites-vous connaître si vous êtes intéressé par le projet.



Moov'Adapt remercie la commune de Grémévillers pour son soutien de plus en plus présent.

Nous vous souhaitons une année 2022 remplie de petits riens qui font le bonheur au quotidien et qui viennent renforcer votre santé indirectement. Nous vous souhaitons pleins de bonheur dans le mouvement physique et tous les autres.

Frédéric POTVIN, Président de Moov'adapt
Marie-Laure Potvin-Beaudoin

« Choisissez une étoile, Ne la quittez pas des yeux. Elle vous fera avancer loin, sans fatigue et sans peine » . Alexandra David-Neel

Bibliographie

Décosse, F. (2010). Jacques-Jouvenot (Dominique), Laplante (Jean-Jacques), *Les maux de la terre. Regards croisés sur la santé au travail en agriculture*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, coll. « Monde en cours », 2009, 215 p.. *Politix*, 91, 213-215. <https://doi.org/10.3917/pox.091.0213>

N°8 - ACTIVITÉ PHYSIQUE EN MILIEU RURAL JUILLET 2020 ONAPS Observatoire National Activité Physique et de la sédentarité. <https://onaps.fr/>

<https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/maison-alexandra-david-neel/>

RESPIRER de James Nestor Editions Solar-2020

L'incroyable pouvoir du Souffle de Stéphanie BRILLANT – Edition : Domaine du possible

Le Bouquet de Plumes

Nous vous proposons ici des résumés de livres que nous avons beaucoup appréciés et que nous souhaitons partager.

Nous n'avons pas la prétention de nous dire critiques littéraires ; alors il s'agit juste de quelqu'un parmi d'autres qui exprime ce qu'il a ressenti au cours d'une lecture.

Cette rubrique est ouverte à tous, nous restons à votre disposition si vous aussi vous souhaitez vous exprimer sur un ouvrage, récent ou non, que vous avez particulièrement aimé.



Mardi soir / Gilles LEGARDINIER

Roman Adulte (A.BEAUDOIN)

En cette fin d'année morose j'ai lu le livre de Gilles Legardinier « Mardi soir ». J'ai beaucoup aimé ce livre plein d'émotion qui raconte l'univers particulier d'une infirmière : ses rencontres avec les patients, sa vie à son club de gym, ses actions pleines de bontés et d'originalités, ses errances et enfin la rencontre de l'homme de sa vie.

Gilles Legardinier a le don de nous faire sourire et de nous interpeller gentiment sur le sens à donner à notre vie. Je vous encourage vivement à lire ses livres gais, tendres, pleins d'humour, qui se lisent facilement et qui j'en suis sûre vont vous ravir !

Il a également écrit des romans jeunesse « Le sceau des Maîtres » et « Le dernier géant ».

Bonne Lecture.

My Héro Académia / Kohei HORIKOSHI

Manga Ado (L.DESANGLOIS)

Ce manga est le premier tome d'une série de 33.

Dans un monde où plus de 80 % de la population possède un pouvoir, Izuku Midoria, 15 ans, fait partie des 20 % qui n'en possèdent pas. Pensant son rêve de devenir un super-héros impossible, il va faire connaissance avec All Might, le numéro 1 des super-héros. Celui-ci va lui offrir la chance de réaliser son rêve en lui proposant d'intégrer le prestigieux lycée Yuei, le lycée de tous les héros. Un parcours marqué d'épreuves, de rencontres et d'amitié ne fait que commencer.

Lac argent. Le Monde de Meg Corbyn T1 / Anne BISHOP

Roman Ado/Adulte (E. AREVALO)

Dans ces territoires, les lois des hommes ne s'appliquent pas. Ce sont les Autres, ces créatures métamorphes en tout genre, qui décident et libre aux humains de ne pas respecter ce précepte si leur but est de finir en gibier.

Les Autres tolèrent les humains car ils ont besoin de leur technologie, mais c'est tout, et le moindre petit écart peut être fatal !

Meg Corbyn fuit une vie d'esclavage organisée par les humains et trouve refuge auprès des Autres. Vont-ils décider de la protéger au risque de déclarer une nouvelle guerre avec les humains ou vont-ils simplement se débarrasser d'elle comme ils l'auraient fait ... si elle n'était pas ... spéciale ?

Voici le premier opus d'une saga d'anticipation captivante, qui offre un mélange inimitable d'humour et de frisson dans un univers très original.

A la découverte de nos entrepreneurs

Une assistante indépendante à Grémévillers ABOXS

Face aux failles administratives observées chez les entrepreneurs, TPE et PME, Régine ABESSOLO, assistante indépendante, s'est interrogée sur le poids que l'administratif représente sur une entreprise [et sur les épaules de son/sa dirigeant(e)].

En effet, en France, les PME et micro-entreprises sont des structures qui peuvent se montrer fragiles et le poids de cette bureaucratie peut rapidement devenir un vrai fardeau pour les dirigeants voire une réelle source d'angoisse.

De cette observation est née ABOXS, en janvier 2020, à Morvillers, l'entreprise qui vient en aide aux petites structures en leur faisant gagner du temps et de l'argent en réduisant le poids de leur administratif :

- secrétariat administratif,
- prospection et développement commercial,
- ressources humaines,
- gestion comptable et pré-comptabilité,
- communication.

Nos clients :

Entrepreneurs, agriculteurs, SIRS, mairies, TPE, PME, indépendants, cabinets médicaux, avocats, entreprises de bâtiment, centres de formation, unions des commerçants et artisans, ...

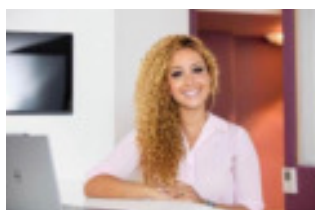
La Team ABOXS

Régine



Régine est dirigeante et fondatrice d'ABOXS. D'abord assistante administrative, secrétaire de mairie, comptable et responsable administrative et financière, de par ses multiples fonctions en lien avec ses expériences professionnelles dans le public et le privé, elle encadre au sein d'ABOXS la partie commerciale, la gestion administrative, la mise en place de process et la comptabilité des clients d'ABOXS. Polyvalente et disponible, elle se déplace dans tout l'Oise directement sur site ou à distance.

Horia



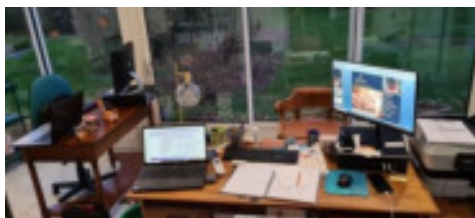
Horia apporte son expertise et sa rigueur chez ABOXS en tant qu'assistante administrative. Elle est, quant à elle, mobile dans le nord de l'Oise, en Ile-de-France et plus essentiellement sur Paris. Comme Régine, elle est parfois amenée à travailler directement sur site.

Anaïs



Anaïs est l'office manager, la partie communication c'est son dada. Elle utilise sa créativité et ses connaissances en webmarketing pour alimenter les réseaux sociaux des clients ABOXS, pour leur plus grand plaisir. Elle travaille à distance et reste toujours disponible et à l'écoute.

Nos locaux



Depuis février 2021, nous accueillons nos clients / partenaires en toute sérénité, dans nos locaux situés au 14 rue Pelletier à Grémévillers.

Joignable au 06 76 08 36 02 ou sur notre site internet : www.aboxs.fr

Pourquoi recommander ABOXS ?

- 1 – nous apportons des solutions simples dans votre gestion administrative
- 2 – une approche précise et claire dans la gestion comptable grâce à nos partenariats (cabinet Axone Conseils à Beauvais) et un accompagnement dans votre pré-comptabilité
- 3 – en proposant des objectifs réalisables
- 4 – en étant créative dans votre communication

Notre citation préférée :

« ne cherchez pas à gagner du temps, cherchez à savourer ce temps ».

GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT !

LIBEREZ-VOUS DES TACHES CHRONOPHAGES

LE COIN DES FAIMS GOURMETS

Fondue à la tomme au cidre :

Simple et efficace !

Ingrédients :

- 200gr de tomme au cidre par personne
 - Une cuillère à soupe de crème fraîche
 - Du pain en quantité, si possible complet
 - Un peu de vin blanc (facultatif)
-
1. Enlever la croûte du fromage et couper celui-ci en petits morceaux.
 2. Allumez votre appareil à fondue sur feu doux.
 3. Mettez la cuillère à soupe de crème fraîche.
 4. Munissez-vous d'une cuillère en bois et remuez pour éviter que le fond attache.
 5. Incorporez les morceaux de tomme au fur et à mesure pour qu'ils fondent.
 6. Dès que l'ensemble est fondu, vous pouvez ajouter un peu de vin blanc.

NB : Celui qui perd son bout de pain à un gage !

Bon appétit !

ZOOM sur la SAUGE (une des espèces de plantes qui a été mise dans les parterres de la commune)

Les **sauges** constituent un groupe très diversifié qui rassemble entre 900 et 1 000 espèces. Ce sont des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces. Certaines d'entre elles sont arbustives et peuvent former des buissons. Elles peuvent être caduques ou persistantes. On les trouve sur presque tous les continents.

La sauge officinale pousse en Afrique du Nord et dans le Sud de l'Europe, autour du Bassin méditerranéen. *Salvia canariensis* est une sauge endémique des îles Canaries (elle ne pousse nulle part ailleurs). En France, dans la nature, on trouve différentes espèces, comme *Salvia pratensis*, *Salvia glutinosa* ou *Salvia sclarea*... ainsi que plusieurs sauges qui se sont naturalisées.

Les sauges sont rattachées à la famille botanique des **Lamiacées**. Celle-ci compte beaucoup de plantes médicinales et plantes odorantes. Les lamiacées se repèrent grâce à différents critères : fleurs à deux lèvres, tiges carrées, feuilles opposées, souvent simples et dentées ... Elles rassemblent entre 6 000 et 7 000 espèces. On y trouve la lavande, la menthe, le romarin, l'origan... ainsi que des plantes cultivées pour leur intérêt esthétique : monardes, népétas, stachys ...

Étymologiquement, le nom scientifique *Salvia* provient du latin *Salvare*, ce qui signifie **sauver ou guérir**, par allusion à ses nombreuses propriétés médicinales. Celles-ci ont valu à la plante d'être très cultivée au Moyen-Age. Aujourd'hui encore, **les sauges les plus utilisées pour leurs propriétés aromatiques et médicinales sont la sauge officinale et la sauge sclarée**. Ce caractère médicinal est dû à la présence dans leurs tissus de glandes à huiles essentielles. C'est également ce qui leur donne leur odeur particulière lorsqu'on froisse les feuilles.

La plupart des sauges cultivées sont vivaces, mais on trouve aussi quelques espèces annuelles. Il arrive également que certaines sauges vivaces, non rustiques, soient cultivées comme des annuelles.



Sauge splendens rouge



Sauge officinale

Les sauges sont des plantes qui poussent assez rapidement. La plupart d'entre elles mesurent entre 50 cm et 1 m de hauteur. Cependant, *Salvia caespitosa* mesure seulement 15 cm de haut, tandis que *Salvia uliginosa*, la sauge des marais, a un port très élané : elle porte de longues tiges qui peuvent atteindre 1,5 à 2 m de hauteur ! Certaines espèces de sauges forment de véritables petits arbustes. La sauge officinale a une taille moyenne, souvent autour de 70 - 80 cm de haut, bien qu'on trouve aussi des variétés compactes ! **Celles-ci ont parfois un port en coussin, ce qui en fait de bons couvre-sols.**

Suivant les différentes variétés, les sauges fleurissent entre la fin du printemps et l'automne. Leurs floraisons n'ont pas toutes lieu à la même période – certaines sont assez précoces, et d'autres plus tardives... Cela permet d'échelonner les floraisons : associez différentes variétés pour en profiter plus longtemps !

La sauge officinale est l'une des plus précoces : elle fleurit à partir de mai et jusqu'en juillet-août. Les espèces *Salvia nemorosa*, *Salvia splendens* et *Salvia farinacea* fleurissent en plein été, tandis que *Salvia guaranitica* et *Salvia elegans* fleurissent en automne. **La floraison des sauges dure assez longtemps.** *Salvia microphylla*, par exemple, fleurit à partir de mai-juin et jusqu'aux gelées. Il arrive que les sauges offrent une seconde floraison lorsqu'on taille les fleurs fanées.